

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

(première demande ou renouvellement d'une carte délivrée **AVANT le 01/01/2004**)

**1/ L'inscription au Registre des Français établis hors de France** est obligatoire afin de pouvoir déposer une demande de carte nationale d'identité (renouvellement ou première demande). Vous êtes prié de vous munir de votre **carte d'inscription consulaire** si vous en possédez une.

En cas de changement intervenu dans votre situation depuis le moment où vous avez été inscrit, vous devrez le signaler au consulat et présenter les pièces justificatives de ces événements : acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès, etc.

### **2/ Une pièce d'identité :**

- dans le cas d'un renouvellement : votre **ancienne carte nationale d'identité** périmée depuis moins de deux ans (attention : les cartes délivrées aux majeurs après le 01/01/2004 sont désormais valables pour **15 ans**),
- en cas de première demande : votre **passport français** périmé depuis moins de deux ans,
- si vos documents sont périmés de plus de 2 ans : vous devrez présenter les documents périmés **PLUS** la copie intégrale de votre **acte de naissance français** (présentant le cas échéant les événements intervenus dans votre état civil : mariage, divorce, acquisition de la nationalité française, changement de nom etc...)
- si vous ne disposez d'aucun document d'identité français : la copie intégrale de votre **acte de naissance français** (présentant le cas échéant les événements intervenus dans votre état civil : mariage, divorce, acquisition de la nationalité française, changement de nom etc...) **PLUS** tout document permettant de justifier de votre identité (passport étranger, etc)

### **3/ Justificatif de domicile récent (moins d'un an) :**

- facture d'électricité ou de téléphone ou contrat de bail ou avis d'imposition ou permis de conduire canadiens ou attestation d'assurance logement.
- si vous êtes hébergé(e), une attestation de la personne qui vous héberge avec copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à son nom.

**4/ Le livret de famille français**, si vous en disposez d'un.

**5/ Deux photographies d'identité identiques récentes en format canadien non découpées.**

### **6/ Enfants mineurs**

- **dont les parents sont mariés** : la présentation du livret de famille mis à jour ou de l'acte de mariage des parents est suffisante.
- **dont les parents sont concubins, séparés ou divorcés** : la présence des deux

parents est préférable. Toutefois, si un seul parent est présent, il est souhaitable de présenter une lettre datée et signée par le parent absent lors de la demande autorisant l'établissement de la carte d'identité de l'enfant. La copie recto-verso de la pièce d'identité du parent signataire doit être jointe.

Rappel : Pour les mineurs, la présence des enfants est obligatoire au dépôt du dossier.

## **7/ Frais à acquitter**

1ère demande : gratuite

Renouvellement : gratuit, sous réserve de restitution de la précédente carte nationale d'identité. Si la précédente CNI ne peut être restituée, quelle qu'en soit la raison (perte, vol, destruction accidentelle, etc), **un droit de 25 euros sera perçu**, à régler en carte bancaire ou en espèces.